

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 69 (1940)

Heft: 12

Rubrik: Partie officielle

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr.; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction et les annonces doit être adressé comme suit : *M. A. Rosset, insp.*, Gambach 11, Fribourg. Les articles doivent parvenir à la Rédaction au moins 12 jours avant l'insertion.

Le *Bulletin pédagogique* paraît 14 fois par an, soit le 15 de chaque mois (sauf en août) et le 1^{er} des mois de janvier, mars et mai.

Le *Faisceau mutualiste* paraît 6 fois par an, soit le 1^{er} des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

SOMMAIRE. — *Partie officielle.* — *Partie non officielle.* — *L'évolution du jugement et la composition.* — *Mademoiselle.* — *Le dessin, un précieux auxiliaire de votre enseignement.* — *Prière à sainte Anne.* — *Programme de chant pour l'hiver 1940-1941.* — *Société des institutrices.* — *Bibliographie.*

PARTIE OFFICIELLE

Une œuvre en faveur d'enfants victimes de la guerre

Des milliers d'enfants, en France, ont été jetés sur les grand'-routes, au moment de l'évacuation de mai et juin derniers. Beaucoup ne retrouveront ni leur foyer détruit, ni leurs parents disparus.

Une quête vient d'être lancée dans notre canton en vue de recueillir les fonds nécessaires à la construction, chez nous, d'un baraquement démontable qui sera transporté et monté en France, afin de servir d'abri à quelques-uns de ces malheureux petits Français.

Il nous paraît que cette œuvre doit intéresser au premier chef les élèves de nos écoles. Il ne s'agit pas pour eux, bien entendu, d'aller demander à leurs parents, qui seront de leur côté sollicités, de quoi participer à cette quête ; nous voudrions bien plutôt les voir prélever eux-mêmes, dans leur tirelire, les quelques petits sous qu'ils verseront pour aider leurs jeunes amis dans l'infortune.

C'est en ce sens que nous recommandons cette quête à la sollicitude des élèves de nos écoles et des membres du corps enseignant qui voudront bien envoyer le produit de la collecte faite dans leur classe au compte de chèques postaux de la Direction de l'Instruction publique, à Fribourg, IIa 78.

JOSEPH PILLER,

Directeur de l'Instruction publique.